

Cap Info Habitat

Pour faire le point sur les aides à l'amélioration !

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement, réduire la facture d'énergie, préserver votre patrimoine? Quelle que soit votre situation, il y a forcément une aide qui correspond à vos besoins de rénovation !

Pour obtenir des réponses pertinentes à vos questions et connaître le dispositif approprié à votre projet, n'hésitez pas à prendre contact au 02 51 75 77 95.

Un RDV vous sera proposé à l'espace d'accueil Cap Info Habitat situé 1 place Dolgellau à Guérande, ou à la mairie de votre domicile pour les personnes peu mobiles.

Au niveau des financements disponibles, tous les indicateurs sont au vert :

- Sur le plan national, **le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)** est prorogé jusqu'au 31 décembre 2018
- Cap Atlantique a reconduit jusqu'à fin décembre 2018 avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) **le programme d'intérêt général-précarité énergétique**. Ce dispositif permet l'accompagnement des personnes très modestes pour mobiliser des subventions et permettre la réalisation de travaux d'économie d'énergie.
- **Un nouveau dispositif d'aides de l'ANAH « Habiter mieux travaux simples »**, vient également compléter les outils financiers existants pour les propriétaires occupants. Il leur permet de subventionner un seul type de travaux sur les trois identifiés comme les plus performants (isolation des cloisons opaques verticales, isolation des combles non perdus et changement du système de chauffage ou chaudière).

Si vous avez un projet de travaux d'adaptation pour votre logement ? Pour un chez soi qui avance avec soi, de nombreuses solutions d'aménagement et d'aides sont également possibles :

- **Le crédit d'impôt** pour installation ou remplacement **d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées**. Il s'applique aux dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2018.
- Un ergothérapeute peut vous conseiller notamment dans le cadre du **diagnostic « Bien chez moi »** proposé par les caisses de retraites complémentaires Agirc et Arrco. C'est avant tout un échange avec un expert diplômé d'état pour prendre en compte tous les aspects de votre logement, et vous proposez d'anticiper ce qu'il faudrait faire pour optimiser les gestes de votre vie quotidienne.
- **Les aides de l'ANAH** peuvent également être sollicitées sous conditions de revenus pour tous les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

Plus d'infos au 02 51 75 77 95 et sur www.cap-atlantique.fr